



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985

STRUCTURES SPORTIVES

Synthèse au 20.06.2020

1. Union Sportive

- ✓ Pas de création d'Union pour la saison 2020 – 2021

2. Coopérations Territoriales de Clubs

a. Création

- ✓ CTC COURNON LE CENDRE

Création d'une CTC faisant suite à des ententes multiples entre le BB COURNON D'AUVERGNE (022) et LE CENDRE BASKET (038)

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020

b. Renouvellement

- ✓ CTC BEDAT VOLCANS BASKET

Renouvellement sans modification de la CTC entre le FR BLANZAT (011), l'AS CHATEAUGAY (019) et le NOHANENT PV (020)

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020

- ✓ CTC NORD PUY DE DOME

Renouvellement sans modification de la CTC entre l'AS MARECHAT RIOM (044), MOZAC VOLVIC BASKET (051) et le COMBRONDE BC (092)

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020

c. Arrêt

- ✓ CTC PERIGNAT LA ROCHE BLANCHE

Le Comité prend acte de la fin de la CTC entre l'AL PERIGNAT sur ALLIER et le BC LA ROCHE BLANCHE. Pas d'Inter équipe ou d'entente dans les compétitions départementales. Les droits sportifs dans les compétitions départementales ne sont donc pas impactés.

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020

d. Modification

- ✓ CTC VAL D'ALLIER

Demande de sortie du BELLERIVE BC formulée hors délai. Le Comité de l'Allier a émis un avis favorable

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>
Courriel : contact@basket63.com



web



3. Fusions de clubs

✓ Fusion absorption US CHAURIAT VERTAIZON

Le Comité prend acte de décision de fusion adoptée par l'US CHAURIAT (021) et l'US VERTAIZON (080). Aucun des clubs à ce jour n'est endetté vis-à-vis du Comité.

De ce fait, nous prenons acte également de la fin de la CTC entre les clubs concernés. Les droits sportifs dans les compétitions départementales seront déterminés par la Fédération.

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020

✓ Fusion simple ETOILE DE CHAMALIERES SAYAT

Le Comité prend acte de décision de fusion adoptée par l'ETOILE DE CHAMALIERES (016) et l'US SAYAT (078). Aucun des clubs à ce jour n'est endetté vis-à-vis du Comité.

De ce fait, nous prenons acte également de la fin de la CTC entre les clubs concernés. Les droits sportifs dans les compétitions départementales seront déterminés par la Fédération.

Compte tenu du dispositif réglementaire choisi (fusion simple), le nouveau groupement sportif disposera vraisemblablement d'un nouveau numéro d'affiliation

Avis favorable du Bureau Directeur

Validation par le Bureau Fédéral du 19.06.2020